

LATER'S^{MC}
CALCIDE LIQUIDE DESTRUCTEUR DE VÉGÉTATION

Réprime, mauvaises herbes et gazon des allées, patios, le long des clôtures,
allées de gravier, où l'on ne désire aucune croissance végétale.

Empêche la croissance jusqu'à un an

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 16645 LOI P.A.

GARANTIE :

amitrole 1 %

simazine 3 %

Contient 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,036 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

1 L (4 L)

Spectrum Brands IP Inc.,
P.O. Box 21001,
Brantford, ON N3R 7W9
1-800-268-2806

MODE D'EMPLOI :

Calcide Liquide Destructeur de Végétation de Later est un herbicide non-sélectif qui peut facilement être utilisé pour contrôler la croissance des mauvaises herbes, gazon et autre végétation non-désirée dans les allées, chemins en brique, patios, terrains de stationnement, le long des clôtures et trottoirs. Diluer avec de l'eau et appliquer sur le feuillage. Pour de meilleurs résultats faire le traitement au printemps ou au début de l'été quand les mauvaises herbes sont jeunes et en croissance active. Later's Calcide Liquide Destructeur de Végétation peut aussi être utilisé en automne pour un traitement de nettoyage. Une végétation abondante ou des herbes vivaces difficiles à contrôler peuvent nécessiter un second traitement. Une destruction complète arrive dans les trois semaines de l'application. L'effet de ce produit reste efficace pour une période allant jusqu'à un an, dépendant de la terre, du temps, de la pluie, etc. **Later's Calcide Liquide Destructeur de Végétation** ne corrode pas l'équipement de pulvérisation et ne tache pas le métal, la pierre ou le béton.

IMPORTANT : Faire l'application par temps calme pour éviter la dérive. Si on fait l'application près des arbres ou arbustes désirables prendre soin de ne pas pulvériser sur les feuilles et tiges de ceux-ci. Ne pas l'utiliser sur le gazon ou dans les plates-bandes des légumes ou des fleurs. Ne pas inonder le sol après le traitement. Ne pas traiter les sols en pente puisque le produit peut s'écouler ou s'infiltrer et tuer les plantes désirables.

15 mL = 1 cuillère à table
325 mL = 1 1/3 de tasse

1 m = 1 enjambée
10 m² = 5 m x 2 m

REPRIME :			
Amarante	Folle avoine	Luzerne	Plantain
Armoise vulgaire	Herbe à poux	Morelle	Pourpier
Chardon des champs	Herbe à puce	Moutarde	Renouée
Chenopode blanc	Houlque laineuse	Panic capillaire	Sétaire
Chiendent	Kochia	Pâturin	
Digitaire	Laiteron	Pissenlit	

COMMENT L'UTILISER :

Appliquer avec un arrosoir ou un pulvérisateur. Remplir l'arrosoir ou le pulvérisateur à moitié avec de l'eau. Ajouter **Later's Calcide Liquide Destructeur de Végétation** et agiter. Ajouter le reste de l'eau et agiter encore. Faire l'application en couvrant au complet toute la région à traiter.

Applicateur	Calcide	Dans	Traite
Arrosoir	325 mL	5 L d'eau	10 m ²
Pulvérisateur à Réservoir	650 mL	5 L d'eau	20 m ²

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Garder les enfants et animaux de compagnie hors des endroits traités au moins jusqu'à ce que le produit sèche.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ne pas contaminer les lacs, les ruisseaux ou les étangs

PREMIER SOINS : SI AVALÉ, consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. SI DANS LES YEUX, laver à grande eau pour 15 minutes et obtenir de l'aide médicale ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. SI EN CONTACT AVEC LA PEAU, enlever les vêtements contaminés et laver la peau à fond avec de l'eau et du savon. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Garder le produit dans son contenant original, dans un endroit frais et sec loin des aliments, des semences, fertilisants, insecticides ou fongicides.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Rincer à fond et utiliser l'eau de rinçage pour la dilution. Envelopper le contenant avant de le jeter avec les ordures ménagères.

Pour de plus amples renseignements ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais au 1 800 268-2806.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))